

La Gendarmerie fait place nette en Vaucluse



Dans la cadre d'une mission 'Place nette', la Gendarmerie de Vaucluse a conduit de multiples opérations au sein du département entre le lundi 27 et le jeudi 30 mai.

Les opérations 'Place nette' réalisées par la Gendarmerie de Vaucluse entre le 27 et le 30 mai ont visé un large spectre d'infractions et de criminalité, notamment celles qui sont liées au narcotrafic. Opérations judiciaires, contrôles des flux routiers et autoroutiers, opérations de sécurisation des transports dans les TER, contrôle des bateaux sur le Rhône, contrôles dans les cités et démantèlements de points de deals, opérations de lutte contre le travail illégal, des opérations de recherche de fugitifs, et bien d'autres interventions ont eu lieu durant ces quatre jours.

Pour mener à bien ces opérations, près de 400 militaires ont été engagés, dont six pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG), un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG), un détachement de surveillance et d'intervention d'appui (de réservistes), une trentaine d'enquêteurs



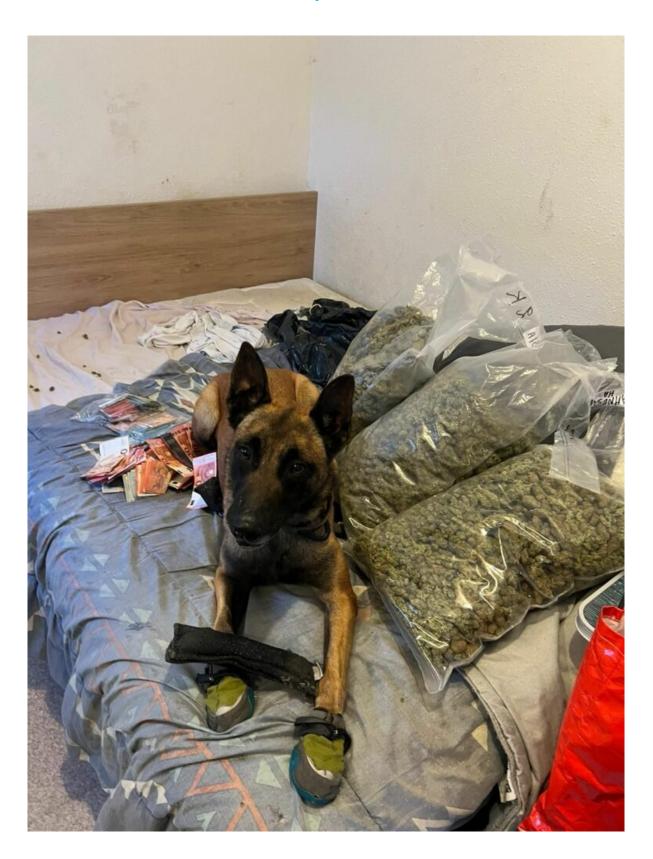


d'unités de recherches, ainsi qu'une douzaine d'équipes cynophiles.

En tout, 23 délinquants ont été interpellés et 10 perquisitions ont été réalisées. Les nombreuses opérations ont donc permis de saisir 16 armes, 13 kg de cannabis et 600 g de cocaïne, ainsi que 15 véhicules et 12 000€ en numéraire.

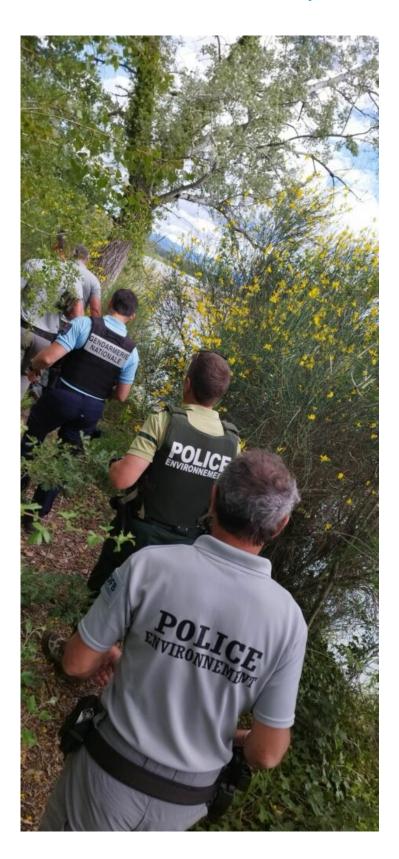


Ecrit par le 19 décembre 2025





Ecrit par le 19 décembre 2025

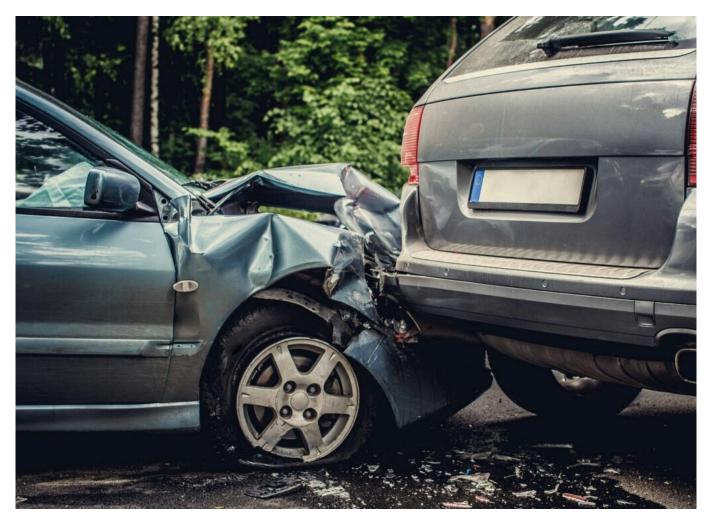




Ecrit par le 19 décembre 2025

©Gendarmerie de Vaucluse

AIST 84 : accidents de trajet et addictions, le cauchemar des entreprises



Dans le cadre des Journées de la sécurité routière au travail, qui ont lieu du lundi 27 au vendredi 31 mai, le <u>Service de prévention et de santé au travail (AIST) de Vaucluse</u> organise une réunion sur les accidents de trajet et addictions ce jeudi 30 mai.



Ecrit par le 19 décembre 2025

Toute entreprise, peu importe sa taille, est confrontée au risque routier et aux conséquences des conduites addictives liées à la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments.

L'AIST 84 organise donc une réunion sur le sujet, en partenariat avec <u>Mouvement des entreprises de</u> <u>France (Medef) Vaucluse</u>, pour aider les chefs d'entreprises, les chargés des ressources humaines, de la santé sécurité ou encore les managers à agir en prévention et éviter des catastrophes humaines.

Au programme : sensibilisation ludique pour appréhender les enjeux du risque routier professionnel et des addictions, pour connaître le cadre juridique en entreprise et pour agir en prévention, coanimée par Maître Gontier, avocate en droit social au cabinet Axio Avocat. Les participants pourront aussi choisir parmi trois ateliers : parcours ludique pour comprendre les effets de l'alcool et de la drogue, découverte de Start & Go dédié au risque routier, ou apprendre à réaliser un constat.

Jeudi 30 mai. De 9h à 12h30. Inscription gratuite mais <u>obligatoire</u>. AIST 84. 40 rue François Premier. Avignon.

Refus d'obtempérer : le Vaucluse juste derrière la Seine-Saint-Denis







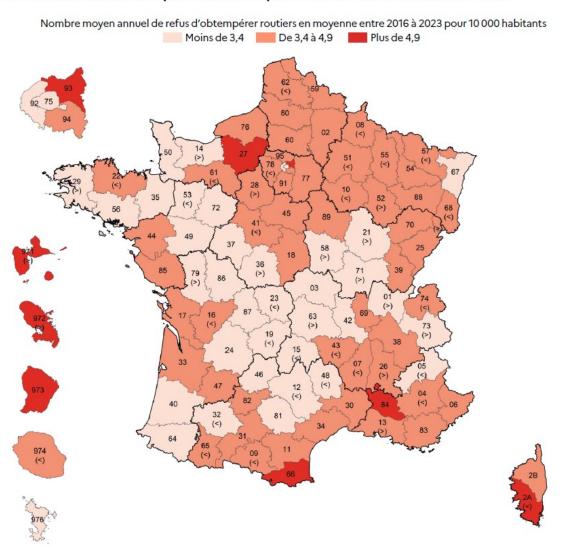
Ecrit par le 19 décembre 2025

Alors <u>qu'un policier a été blessé</u> ce week-end après un refus d'obtempérer à Avignon et que la reconstitution des faits ayant abouti à la mort du jeune Nahel le 27 juin 2023 vient d'être organisée à Nanterre, tenter d'échapper à un contrôle semble être devenu un 'sport national' en Vaucluse. C'est ce qui ressort en tout cas d'une étude du service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

Avec un taux de 6,05 refus d'obtempérer pour 10 000 habitants, le Vaucluse affiche le 2^e taux le plus élevé de France métropolitaine derrière la Seine-Saint-Denis (6,4). Dans ce classement établi par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) dans le cadre d'une étude sur les refus d'obtempérer routiers enregistrés par les services de police et de gendarmerie sur la période 2016-2023, les autres départements les plus concernés sont les Pyrénées-Orientales, l'Eure (5,3), la Corse-du-Sud (5) et les Bouches-du-Rhône (4,92). Un 'palmarès' où les départements d'outre-mer se distinguent également avec la Martinique (7,4), la Guadeloupe (7,2) et la Guyane (5,9) alors que la moyenne nationale s'élève à 3,83 pour 10 000 habitants.



Densité des refus d'obtempérer routiers pour 10 000 habitants (2016-2023)



Cliquer sur l'image pour l'agrandir. © Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

340 refus d'obtempérer par an

Le Vaucluse comptabilise ainsi 340 refus d'obtempérer en moyenne par an sur la période 2013-2023. De quoi afficher le plus important taux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devant les Bouches-du-Rhône (4,92), le Var (4,24), les Alpes-Maritimes (3,87), les Alpes-de-Haute-Provence (3,81) et les Hautes-Alpes (2,54).

Chez nos voisins du grand Sud, la Drôme (4,79), le Gard (4,36), l'Hérault (4,45) affichent des niveaux largement supérieurs à la moyenne hexagonale. Seul le département de l'Ardèche (3,69) descend sous ce seuil (voir tableau ci-dessous).



	Nombre de refus d'obtempérer routiers								
Département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux pour 10 000 hab.
Alpes-de-Haute-Provence	46	46	56	85	83	77	58	52	3,81
Hautes-Alpes	29	27	41	30	48	33	33	45	2,54
Alpes-Maritimes	434	437	402	448	477	410	384	393	3,87
Ardèche	84	104	93	140	134	159	128	129	3,69
Bouches-du-rhône	996	1042	1098	981	1014	1019	1024	860	4,92
Drôme	206	230	259	243	276	267	237	258	4,79
Gard	267	301	318	286	388	376	339	340	4,36
Hérault	458	526	528	519	591	575	528	457	4,45
Var	393	471	505	474	457	510	460	392	4,24
Vaucluse	318	305	334	352	355	374	348	333	6,05
France	24360	26158	25990	26306	26812	27340	25845	23124	3,83

Cliquer sur l'image pour l'agrandir. © Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Augmentation des délits aggravés

Sur la période 2016-2023, les forces de sécurité intérieure ont constaté 25 700 délits de refus d'obtempérer routiers en moyenne par an. Ces derniers ont légèrement diminué sur la période (-5%), avec une hausse entre 2016 et 2021, suivie d'une baisse de 2021 à 2023.

Près d'un refus d'obtempérer routier sur cinq est un délit aggravé, c'est-à-dire qu'ils exposent directement d'autres personnes à un risque de mort ou d'infirmité. En 2023, parmi les 4 900 refus d'obtempérer aggravés enregistrés, 90% mettent en danger des usagers de la route et 10% des agents de la police ou de la gendarmerie. La part de ces délits aggravés est passée de 16% en 2016 à 21% en 2023.

« 97% des personnes interpellée pour un refus d'obtempérer routier sont des hommes. »

Portrait-robot des fuyards

Rapportés à la population potentiellement concernée, ces refus d'obtempérer ne sont pas plus fréquents dans les grandes unités urbaines que dans les petites. Ainsi, les unités urbaines de 200 000 habitants et plus, enregistrent autant de refus d'obtempérer routiers relativement à leur population que les unités urbaines de seulement 5 000 à 10 000 habitants.

Par ailleurs, sur les données provenant des zones police, plus détaillées et représentant 53% des délits élucidés, on observe que 75% des personnes mises en cause sont âgées de 15 à 29 ans et 18% sont âgés de 30 à 44 ans.

Dans le même temps, 97% des personnes interpellée pour un refus d'obtempérer routier sont des hommes. Une proportion quasi stable depuis 2016. Enfin, 87% des personnes mises en cause par la police nationale sont de nationalité française, 8% sont des ressortissants de pays africains, 2% de l'Union européenne, 1% du reste de l'Europe, 1% d'Amérique et 1% d'Asie.

Jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende

Pour rappel, le refus d'obtempérer est défini par <u>l'article L233-1 du Code de la route</u> qui stipule que c'est







« le fait, pour tout conducteur, d'omettre d'obtempérer à une sommation de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou d'un agent chargé de constater les infractions et muni des insignes extérieurs de sa qualité ».

Selon Lefebvre-Dalloz, « le délit est donc clairement constitué dès lors que trois conditions sont réunies. L'ordre donné par la police ou la gendarmerie doit être explicite. La qualité de l'agent doit être facilement reconnaissable grâce aux insignes et/ou à l'uniforme. L'absence d'arrêt du véhicule doit être clairement intentionnelle ».

Ce refus est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. En cas de de circonstance aggravante, le conducteur peut risquer jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende si le refus d'obtempérer a exposé un autre conducteur ou un piéton à un risque de morts ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente.

« La sanction peut monter jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende. »

Si c'est la vie ou l'intégrité physique d'un agent des forces de l'ordre qui a été menacée, la sanction monte à 7 ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende.

En complément, le refus d'obtempérer est sanctionné par la perte de six points sur le permis de conduire et, toujours selon les circonstances, le juge peut aussi prononcer une suspension de permis de conduire pour une durée maximum de 3 ans, l'annulation du permis de conduire, des travaux d'intérêt général, la confiscation du véhicule, un stage de sensibilisation à la sécurité routière...



Ecrit par le 19 décembre 2025



Selon des circonstances strictement encadrées, policiers et gendarmes peuvent utiliser leurs armes lors d'un refus d'obtempérer © Gendarmerie de Vaucluse-Facebook

Refus d'obtempérer ou délit de fuite ?

Le refus d'obtempérer ne doit pas être confondu avec un délit de fuite. Ce dernier est constitué quand un automobiliste refuse de s'arrêter volontairement suite à un accident ou un dommage, et ce quelle que soit sa gravité, pour échapper à sa responsabilité.

Lors d'un contrôle d'alcoolémie ou de stupéfiants le délit de fuite est avéré lorsque le véhicule du conducteur incriminé s'est arrêté avant d'essayer de soustraire aux vérifications.

Un délit de fuite vous expose ainsi à 3 années d'emprisonnement et 75 000€ d'amende. Là aussi, votre permis de conduire pourra être suspendu pour une durée de 5 années au plus.

Usage de l'arme : mode d'emploi

Enfin, n'oublions pas qu'un policier ou un gendarme a la possibilité de faire usage d'une arme à feu face lors d'un refus d'obtempérer. Cet usage de la force doit cependant rester exceptionnel et strictement proportionné. Il est encadré par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique et le Code de la sécurité intérieure et <u>l'article L435-1</u>.

Dans le cadre d'un refus d'obtempérer, ces derniers peuvent notamment utiliser leur arme « lorsque des atteintes à la vie ou à l'intégrité physique sont portées contre eux ou contre autrui » ou « pour



Ecrit par le 19 décembre 2025

immobiliser des véhicules dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ».

La fin de la vignette d'assurance sur les parebrises



À partir du lundi 1^{eq} avril prochain, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. Être assuré pour circuler reste tout de même obligatoire.



La mesure a été annoncée lors du dernier comité interministériel de la sécurité routière en juillet dernier. Il ne sera bientôt plus obligatoire d'avoir la vignette de l'assurance sur le pare-brise de son véhicule, ni d'avoir la carte verte de l'assurance dans ce dernier. Cette mesure, qui prendra effet le 1^{er} avril 2024, a pour objectif de simplifier la vie administrative des usagers de la route et de lutter contre la falsification des papiers.

Désormais, les assureurs renseignent un fichier appelé <u>fichier des véhicules assurés</u> (FVA) consultable par les assurés, mais aussi par les forces de l'ordre. Ainsi, lors d'un contrôle routier, ces dernières pourront vérifier l'assurance avec le numéro d'immatriculation, et il ne sera plus nécessaire de la présenter sous forme de papier.

Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer rappelle tout de même que les véhicules immatriculés devront toujours a minima être couverts par une assurance Auto ou Moto dite « au tiers » afin de circuler. Il reste donc obligatoire d'être assuré. Dans le cas contraire, la peine encourue est une amende forfaitaire de 750€, à laquelle peuvent s'ajouter des peines complémentaires comme la suspension ou annulation du permis avec interdiction de le repasser, ou encore l'immobilisation immédiate du véhicule.

Quelques chiffres

- En France, quelque **680 000 véhicules** circuleraient sans assurance.
- En 2022, **229 personnes** sont décédées dans un accident impliquant un véhicule non assuré.
- En 2022, le coût de la non-assurance s'élevait à **107M€** (montant versé aux victimes de conducteurs non-assurés par le Fonds de garantie des assurances obligatoires), en **augmentation de 24**% entre 2017 et 2022.

Le lieutenant Vincent Bertin prend la tête du Peloton Autoroute d'Orange



Ecrit par le 19 décembre 2025



Le mardi 20 février dernier, le lieutenant <u>Vincent Bertin</u> a officiellement pris ses fonctions de commandant du Peloton Autoroute d'Orange. Il a été installé par le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de Vaucluse, le capitaine <u>Arnaud Boque-Lazdinis</u>.

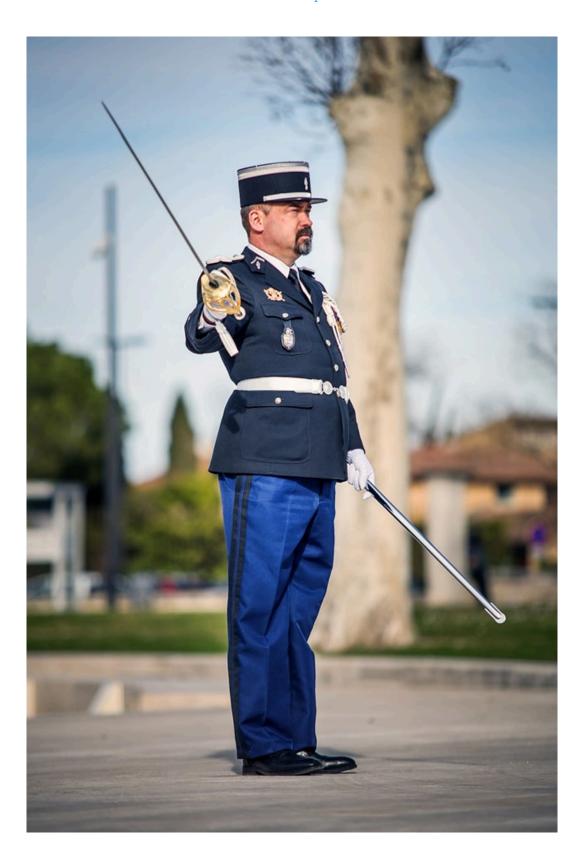
La cérémonie s'est déroulée devant l'Arc de Triomphe d'Orange en présence de Yann Bompard, maire d'Orange, <u>Philippe De Brion</u>, secrétaire général de la sous-préfecture de Carpentras, et Valérie Andres, conseillère départementale.

Le lieutenant Vincent Bertin compte 33 gendarmes, hommes et femmes, sous ses ordres, afin d'assurer la sécurité des mobilités, principalement sur l'A7 entre Bollène et Avignon Sud et sur l'A9 entre Orange et Remoulins.





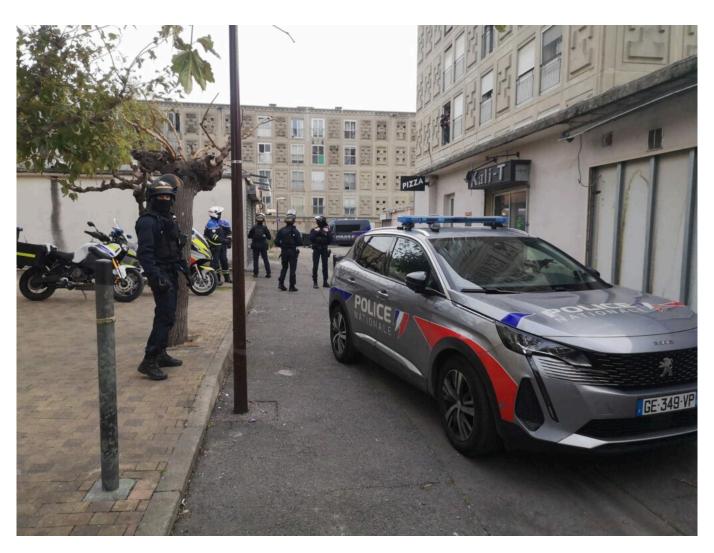






© Adjudant David B. - Gendarmerie de Vaucluse

Bilan sécurité 2023 : Le Vaucluse drogué à la délinquance



En 2023, le Vaucluse a enregistré une nouvelle année de hausse de la délinquance. Des chiffres en augmentation en raison tout particulièrement du développement des activités liées aux narcotrafiquants. Point positif cependant, cet accroissement est aussi dû à l'intensification et



Ecrit par le 19 décembre 2025

aux renforcements des opérations des forces de l'ordre afin de lutter contre les trafiquants de drogue locaux. Une mobilisation, remarquée en haut lieu, qui semble porter ses fruits puisque la préfète de Vaucluse va rejoindre l'Élysée en tant que conseillère sécurité et Intérieur auprès du président de la République après être seulement restée en poste un 1 an et demi dans le département.

En 2023, le département de Vaucluse a totalisé 35 981 faits de délinquance générale. Un bilan en augmentation 7,06% par rapport à 2022 (33 441 faits). Il s'agit du chiffre le plus élevé sur les 10 dernières années.

Cette hausse masque cependant des chiffres très disparates selon les catégories de délits. Ainsi, si la majorité des indicateurs de la délinquance enregistrés dans le Vaucluse par les services de police et de gendarmerie sont à la hausse avec +6,3% pour les violences physiques non crapuleuses, +9,6% pour les menaces et chantages, +8,9% pour les vols liés à l'automobile et +24% pour les cambriolages hors résidences, d'autres types sont à la baisse comme les violences crapuleuses (-6%) et les cambriolages de résidences principales et secondaires (-12,1%).

Entre 2022 et 2023, c'est surtout les infractions à la législation sur les stupéfiants dans le Vaucluse qui ont très fortement augmenté.

Ainsi, en zone gendarmerie 2 224 infractions ont été relevées, soit +53,5%. Bien que moins importante, l'augmentation (+16,62%) est aussi significative en zone police avec 1 852 infractions relevées.



Ecrit par le 19 décembre 2025



Violaine Démaret, préfète de Vaucluse (à gauche) en compagnie de Hélène Mourges procureure de la République à Carpentras.

Un taux points de deal équivalent à Marseille

Avec 16 points de deal estimés en zone de gendarmerie et 37 estimés en secteur police, le vaucluse affiche des taux de points de deal par habitant proche de ceux de Marseille.

« Une nouvelle fois, le trafic de stupéfiants constitue l'enjeu majeur de notre département », constate Violaine Démaret, la préfète de Vaucluse en partance à la fin du mois de février pour l'Élysée en tant que conseillère sécurité et Intérieur auprès du président de la République.

C'est donc sur ce point de la lutte contre les narcotrafiquants que les forces de l'ordre se sont montrées particulièrement actives en 2023 dans le département grâce notamment à l'opération Tempête.

Ce nouveau mode opératoire, mis en place l'an dernier par le ministère de l'Intérieur, consiste à réunir sur plusieurs jours de très nombreux effectifs de gendarmerie dans un département sensiblement touché par la délinquance et de mener simultanément plusieurs opérations sur le territoire. Dans ce cadre, le Vaucluse a fait partie de la 2° vague de départements bénéficiaires.

Ainsi, du 27 novembre au 1er décembre dernier, ce sont 1 500 gendarmes qui ont participé à 13 enquêtes judiciaires ainsi qu'à de très nombreuses opérations de police administrative (lutte contre l'immigration irrégulière, contrôle de zones et de flux ou encore sécurisation des transports publics).



Ecrit par le 19 décembre 2025

Si le dispositif s'attaque à la délinquance générale, Tempête 84 a produit d'importants résultats, dont des saisies de drogues (25,9kg de cannabis et 650g de cocaïne) et de 18 armes, mais également 73 interpellations et 59 gardes à vue.

« Grâce à cette opération, les gendarmes ont pu déstabiliser les réseaux, créer de l'insécurité chez les délinquants et surtout rassurer leurs concitoyens par une saturation de l'espace », explique la préfète.

Harceler les narcotrafiquants

En complément de ces mobilisations ponctuelles, le Vaucluse a aussi reçu des renforts pour ses effectifs permanents (12 postes nets pour le commissariat d'Avignon, 2 pour celui de Carpentras et 7 pour celui de Cavaillon). A cela s'ajoute une Cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS). Animée par le service de police judiciaire d'Avignon, en présence du groupement de gendarmerie départementale et de la direction départementale de la sécurité publique et des chefs de services d'investigation du département, cette structure d'échanges permet d'optimiser le partage de renseignements inter-services afin de renforcer la coordination en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le département. De quoi accentuer encore davantage la pression sur les différents réseaux et donner des résultats probants.



Ecrit par le 19 décembre 2025



Depuis décembre dernier, la CRS 81 basée à Marseille est activable en 15 minutes pour renforcer les effectifs des forces de l'ordre sur des évènements ponctuels. Elle est également utilisée une à deux fois par semaine sur le territoire vauclusien pour des opérations « coup de poing » afin d'appuyer les forces locales, notamment lors d'opérations anti-stupéfiants. © DR-Facebook Police nationale de Vaucluse

+41% des saisies de drogues

Ce travail de fond a notamment permis la saisie exceptionnelle en juin dernier de 1,9 tonne de cannabis à Remoulins, en lien avec le démantèlement d'un vaste réseau irriguant le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et la Drôme. Dans le même temps, les saisies cumulées de la police et de la gendarmerie se sont élevées à 795,38kg de résine de cannabis en 2023 contre 516,06kg en 2022, à 114 kg d'herbe de cannabis en 2023 (100kg en 2022) et à 33,8kg de cocaïne (36,2 kg l'année précédente).

Au total, sans compter la saisie record de 1,9 tonne, la direction interdépartementale de la police nationale, le groupement de gendarmerie départementale et la brigade des douanes d'Avignon ont saisi sur le département près de 960kg de produits stupéfiants en 2023 contre 679kg en 2022, soit une



augmentation de 41%.

Plus de 10M€ d'avoir criminels saisis

Par ailleurs en 2023 ce sont 5,625M€ (+92 %) d'avoirs criminels qui ont été saisis par la DIPN (Direction interdépartementale de la police nationale – anciennement DDSP) et plus de 5,46M€ par la gendarmerie (+91%). Au cours de l'année, 240 armes à feux ont été aussi saisies par la gendarmerie (+83%) et 90 par la DIPN (+34,3%). Des saisies d'armes (où figure une trentaine d'arme de guerres de type 'kalachnikov' ou 'Uzi') souvent en lien avec les trafics de stupéfiants, mais également dans d'autres cadres tels que les interventions pour violences intra-familiales.



Saisie record en Vaucluse en 2023 pour les gendarmes, les douaniers et les policiers.© DR/Facebook gendarmerie de Vaucluse

Le consommateur : « Celui qui est à l'origine de tout »



« La lutte contre les trafics de stupéfiants nécessite également de s'attaquer aux consommateurs, celui qui est à l'origine de tout » insiste la préfète. Depuis le 1er septembre 2020, les infractions à la législation sur les stupéfiants peuvent désormais être relevées vis-à-vis des consommateurs par l'amende forfaitaire délictuelle. Leur nombre a très fortement progressé passant de 1291 en 2022 à 2481 en 2023 (846 en zone police et 1635 en zone gendarmerie), soit une progression de 92%. »

Continuer la lutte contre les 'cartels'

« Le trafic de stupéfiants reste un fléau à l'échelle du département et à ce titre, la lutte contre le narcotrafic restera la priorité de 2024, » poursuit la représentante de l'Etat dans le département.

Un combat contre cette criminalité organisée qui va s'intensifier en matière de lutte contre les consommateurs tout particulièrement, en continuant à démultiplier les amendes forfaitaires délictuelles et en alertant sur les effets sur la santé.

« Nous allons également continuer à harceler les dealers sur les points de distribution et restaurer le cadre de vie pour les habitants grâce à des opérations coups de poing coordonnées. Nous allons encore davantage maîtriser les flux en continuant à renforcer la présence des policiers sur le terrain : contrôles des flux de personnes et stupéfiants, contrôles dans les transports... Pour cela, nous disposons notamment de renfort avec la mise en œuvre en zone police d'une brigade de sécurisation des transports en commun d'une dizaine d'agents. Elle est opérationnelle depuis le 4 décembre 2023. La BSTC a déjà effectué deux missions sur la gare SNCF Gare Centre en collaboration avec la sûreté ferroviaire. Enfin nous poursuivre le ciblage de l'organisation et la logistique des stupéfiants, grâce à l'action au long cours de la police judiciaire, et démanteler les cartels. »

Plus de violences, moins de vols

Le bilan sécurité annuel du Vaucluse fait apparaître une hausse de +6% des Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) en 2023. Cela est surtout dû à l'augmentation des violences physiques non crapuleuses (violences gratuites, qui ne sont pas liées à l'atteinte aux biens, +6,3%), les menaces et chantages (+9,6%) ainsi que les violences sexuelles (+3,2%). A l'inverse, les violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation d'un bien : braquage, vol à main armée, vol avec violences) baissent de -6%.



Ecrit par le 19 décembre 2025



Détail du nombre et de la répartition des Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) dans le département.

Les violences contre les femmes continuent malheureusement d'augmenter avec 27 plaintes supplémentaires pour atteindre 2 856 en 2023. Après les 4 féminicides de 2022, le Vaucluse n'en a eu aucun à déplorer l'an dernier, même s'il y a eu 4 tentatives d'homicide. Une grande majorité de ces violences dont sont victimes les Vauclusiennes se déroulent dans un contexte familial.

Par ailleurs, si les plaintes pour violences à caractère sexuel sont numériquement moins importantes (-27 plaintes), notamment dans la catégorie des agressions sexuelles, les forces de l'ordre vauclusienne constate une augmentation des viols (+25% en un an). Là encore, dans une très grande majorité des cas, la victime connaît l'auteur des faits.



Infractions	2	022	2023		
	Total	Dont contexte familial	Total	Dont contexte familial	
Homicide	4	4	0	0	
Tentative d'homicide	5	3	4	3	
Violences ayant entraîné la mort	0	0	0	0	
Autres coups et blessures volontaires	1513	1012	1495	1026	
Séquestration	11	1	8	3	
Menace ou chantage	629	198	655	257	
Atteinte à la dignité et à la personnalité	436	95	440	31	
Proxénétisme	2	2	2	0	
Viol sur des majeures	80	39	100	46	
Harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles	96	6	125	7	
Atteinte sexuelle	53	9	27	0	
Total	2829	1369	2856	1373	

Les violences faites aux femmes en Vaucluse.

Moins de cambriolages dans les résidences principales

Au cours de l'année 2023, police et gendarmerie ont dénombrés : 4 665 vols liés à l'automobile (+8,9%), 5 197 vols sans violences contre des personnes (-0,32%) et 956 autres vols sans violence contre des entreprises ou des établissements (-26,2%).

Concernant les cambriolages, où <u>le Vaucluse apparaît en 4° position des départements français les plus touché</u>, le nombre de cambriolage est à la baisse (-5%) et tout particulièrement celui des résidences (-12,1%).

Par contre, les cambriolages hors résidence, dans les entreprises ou les locaux commerciaux (du fait souvent de bandes organisées) est en hausse de +24%.

Enfin, les escroqueries et infractions économiques et financières sont, elles aussi, en augmentation de 6,2% en 2023.

Intensification des actions contre l'immigration irrégulière

Le nombre d'interpellations a progressé, avec 942 interpellations pour vérifications du droit au séjour en 2023, contre 630 en 2022. Concomitamment, le nombre de mesures administratives liées à des décisions d'éloignement est également en hausse, avec 1 328 mesures prises, contre 930 en 2022, soit une augmentation de 42,8%. Ces 1 328 mesures se décomposent en 1 091 décisions d'éloignement proprement dites (obligations de quitter le territoire français ou arrêtés d'expulsion), et 237 mesures administratives complémentaires à des décisions d'éloignement (assignations à résidences, interdictions de retour sur le territoire français).



Ecrit par le 19 décembre 2025

Parmi ces 1 328 mesures, 319 sont liées à des troubles à l'ordre public, soit 24%, contre 28.4% en 2022. Par ailleurs, les étrangers en situation irrégulière sortant de prison font systématiquement l'objet d'un éloignement du territoire national. 44 interpellations concernant des sortants de prisons ont ainsi été effectuées en 2023, comme en 2022.

La lutte contre l'immigration irrégulière implique également des contrôles fréquents au sein des entreprises afin de vérifier les droits au travail des employés de nationalités étrangères.

Ainsi, les services de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) ont procédé en 2023 dans le Vaucluse au contrôle de 393 personnes, dont 213 dans le secteur du BTP, 54 dans le secteur de l'agriculture, 48 dans les hôtels, cafés et restaurants (HCR) et 78 dans d'autres secteurs. 102 procédures ont été diligentées contre des employeurs et 152 personnes interpellées.

Sécurité routière : une année contrastée

« 2023 est une année contrastée pour la sécurité routière dans le Vaucluse, observe la préfète de Vaucluse. Si l'année passée poursuit la baisse de la mortalité entamée en 2022 avec 28 morts, soit 9 de moins (-24-%) que l'année précédente (-33% par rapport à la période de référence 2017/2019), les autres indicateurs sont en revanche à la hausse alors même qu'au niveau national la tendance est à la baisse. Ainsi, le nombre d'accident et le nombre de blessés sont tous deux en augmentation : 265 accidents en 2022 contre 332 cette année (+25% par rapport à l'année dernière et +20% par rapport à la période 2017/2019) et augmentation du nombre de blessés de 38% par rapport à l'année dernière (438 blessés en 2023) et de 28% par rapport à la période de référence 2017/2019. »





Le nombre d'accident est en hausse dans le Vaucluse. © Archives DR/Facebook gendarmerie de Vaucluse

Piétons et cyclistes en première ligne

- « La répartition des personnes tuées par catégories d'usagers interpelle : on constate une baisse importante de la mortalité routière pour les deux-roues motorisés (21 % cette année, ce qui est comparable aux chiffres 2017/2021 contre 30 % l'année dernière) et les véhicules de tourisme alors que la mortalité routière augmente pour les piétons et surtout les cyclistes à l'inverse de la tendance nationale (4 cette année contre 3 en 2022 et 2 en 2021). »
- « On constate également, contrairement à la tendance nationale, une augmentation du nombre de tués de plus de 65 ans en 2023 : 11 contre 8 l'année dernière alors même que la mortalité routière a baissé. Les mois les plus meurtriers en 2023 ont été avril et septembre qui concentrent à eux seuls 46% des tués de l'année.

Les accidents mortels ont lieu hors agglomération dans 60% des cas (62% sur la période 2018/2022) et en agglomération dans 35 % des cas (27% sur la période 2018/2022). En revanche, 2023 se démarque aussi par une forte baisse de la mortalité sur l'autoroute avec 1 mort contre 4 l'année dernière.

S'agissant des accidents les trois derniers mois de l'année ont été particulièrement accidentogènes puisqu'ils concentrent à eux seuls 43% des accidents et 41% des blessés de l'année alors même que l'année 2022 et la période 2017/2019 étaient très homogènes sur le nombre d'accidents par mois.

1 650 suspensions de permis

En 2023, ce sont 1 650 mesures de suspension de permis de conduire qui ont été prises (1 677 en 2022) : dont 628 pour alcoolémie, 632 pour stupéfiants et 363 pour excès de vitesse. Cette situation a motivé un durcissement du barème des règles de suspension du permis de conduire en mai 2023. Ainsi, les suspensions pour usage de stupéfiants sont passées de 6 à 12 mois, celles pour cumul d'infractions de 6 à 8 mois et celles pour usage du téléphone portable concomitant à une infraction de 1 à 2 mois.

- « Les délinquants agissent fortement, nous répondons très fortement. »
- « Les délinquants agissent fortement, nous répondons très fortement », martèle Violaine Démaret en conclusion de la présentation de ce bilan 2023 de la délinquance en Vaucluse.
- Et même si les chiffres sont à la hausse elle souligne aussi qu'ils sont en augmentation parce que de nombreux moyens ont été déployés afin de faire la chasse aux Infractions révélées par l'activité des services (IRAS). Des infractions qui ne peuvent pas être constatées autrement que par l'action des policiers et des gendarmes car elles ne font pas de victimes directes.
- « En 2023, nous avons obtenu des résultats historiques avec une hausse des Iras de +36% en zone police et +44% en zone gendarmerie. »

Pour 2024, <u>Thierry Suquet, son prochain successeur à la tête des services de l'Etat en Vaucluse</u>, aura donc fort à faire. Nul doute cependant que son poste précédent à Mayotte risque de l'avoir bien préparé à affronter la délinquance vauclusienne...



Le Département de Vaucluse inaugure son nouveau centre routier à Apt



Le Département de Vaucluse vient d'inaugurer le nouveau centre d'entretien et d'exploitation routiers d'Apt. Anciennement implanté en zone urbaine dans le quartier du Paou, le centre se situe désormais dans le parc d'activités économiques (PAE) de Perréal, ce qui le rend plus facile d'accès.

Installé sur un terrain de 6 213 m², le bâtiment dispose d'une surface de 1 789 m² divisée en quatre



Ecrit par le 19 décembre 2025

parties : une partie administrative de $87~m^2$, des garages et ateliers de $1~054~m^2$, un abri pour véhicule et une aire de lavage de $536~m^2$, ainsi qu'un abri à sel. Ce nouveau centre routier est ainsi plus moderne et efficace que l'ancien.

Le centre d'entretien et d'exploitation routiers d'Apt compte 26 agents et permet de gérer 362 km de routes départementales 24h/24h, 7 jours sur 7, étalés sur 18 communes : Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Lagarde-d'Apt, Lioux, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sivergues, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-les-Apt, Viens et Villars.

En plus de présenter une architecture sobre et fonctionnelle, le bâtiment est composé d'une toiture végétalisée pour maintenir la bonne inertie thermique du bâti, et de panneaux photovoltaïques permettant pour le moment la production d'eau chaude. D'autres panneaux solaires seront installés plus tard pour alimenter le bâtiment en électricité. Le Département s'engage dans la transition énergétique et écologique, accompagné d'Enedis, avec qui il a signé une convention de partenariat lors de l'inauguration.

Le coût des travaux, qui ont démarré en mars 2022 et qui viennent de s'achever, se sont élevés à 3,6M€, entièrement financés par le Département de Vaucluse.



© Département de Vaucluse



V.A.

Rodéo urbain : les gendarmes de Vaucluse font coup double





En mission de prévention de proximité ce lundi 4 septembre dans l'après-midi, une patrouille du PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) d'Avignon a repéré un rodéo urbain en cours en pleine cité à Sorgues.

« A son approche, le motard prend la fuite à grande vitesse, slalomant entre les véhicules et réalisant des acrobaties périlleuses sur sa moto cross, sans être porteur de son casque, explique le groupement de gendarmerie départemental de Vaucluse. Après quelques centaines de mètres, sa moto tombe en panne, l'obligeant à la pousser en direction de la cité voisine. Alors que les militaires arrivent au niveau du jeune mineur, ce dernier jette sa moto contre leur véhicule et prend la fuite en courant. Il est toutefois vite rattrapé et interpellé. Il va devoir maintenant répondre des infractions de défaut de casque, dégradation



du véhicule de gendarmerie et conduite d'un véhicule non homologué pour la route. »

Après Sorgues, Entraigues-sur-la-Sorgue

Quelques heures plus tard dans la nuit, c'est à Entraigues-sur-la-Sorgue que les PSIG d'Avignon et de Carpentras ont intercepté un autre pilote en plein rodéo urbain. Celui-ci a également refusé d'obtempérer et tenté de s'enfuir en provoquant une collision avec l'un des véhicules de service. Le pilote de 19 ans a opposé, en vain, une vive résistance aux forces de l'ordre lors de son interpellation. Le concernant, il devra répondre des infractions de conduite sous l'emprise de substances stupéfiantes mais également d'alcool, auxquelles s'ajoutent des dégradations et la conduite d'un véhicule non homologué.

L.G.

Gendarmerie de Vaucluse : un festival de grands excès de vitesse chez les jeunes conducteurs





Ecrit par le 19 décembre 2025



Les gendarmes de Vaucluse viennent de procéder à une série de contrôles sur les routes et autoroutes du département. A cette occasion, ils ont relevé plusieurs infractions concernant tout particulièrement les jeunes conducteurs.

Ainsi, ils ont notamment sanctionné un automobiliste de 27 ans, sans assurance, avec un permis de conduire suspendu et positif au cannabis... Dans le même temps, un second automobiliste jeune permis a été pris à 166km/h pour 80km/h. Enfin, un dernier contrevenant, jeune permis qui conduit déjà avec un permis suspendu, a été flashé à 193km/h alors que la vitesse était limitée à 110 km/h.

L.G.